

## COMPTE RENDU DU CTL DU 24 JANVIER 2022

Après le boycott de la première convocation du CTL emplois, les représentant·es de Solidaires Finances Publiques ont décidé de se rendre à sa deuxième convocation afin de répondre aux questionnements que suscitent ces nouvelles suppressions d'emplois et d'accompagner au mieux les agents qui seront touchés par ces suppressions, les CAPL d'affectation n'existant plus.

**22 emplois seront supprimés à la DRFIP 35 en 2022, le directeur se satisfait que la suppression d'emplois soit moins importante que l'an passé, 10 de moins !** Malgré l'augmentation du budget alloué à la DGFIP, les suppressions d'emplois se poursuivent, 1 449 au niveau national. Les ressources et moyens supplémentaires sont prioritairement orientés vers le numérique, l'amélioration des applications informatiques et les conditions de vie au travail. **Solidaires Finances Publiques 35 ne peut que se satisfaire de voir que les besoins en matière d'investissement informatique soient pris en compte et que la nécessité d'améliorer les conditions de travail soit enfin reconnue mais les moyens humains ne doivent pas être la variable d'ajustement !**

**Le directeur a précisé que les suppressions d'emplois ne pèseraient pas sur les services !** D'après lui les tâches sont moins fastidieuses, les métiers évoluent et certaines missions disparaissent. Le constat fait par les représentants Solidaires Finances publiques 35 est tout autre, la charge de travail est en constante augmentation sur l'ensemble des missions et la DGFIP est frappée par un mouvement de déstructuration inédit.

Le directeur a indiqué que le service RH avait réalisé un travail important afin que les suppressions d'emplois n'affectent pas le fonctionnement des services et que le moins d'agents possibles soient concernés directement par les suppressions d'emplois. La RH a répertorié les vacances d'emplois dans chaque service (voir tableau ci-dessous), a recensé les départs en retraite déjà connus, les promotions et les éventuelles réussites de concours. Solidaires Finances Publiques 35 a demandé que les règles de priorité liées aux suppressions d'emplois soient rappelées sur Ulysse 35. D'après le service RH, actuellement seul un agent serait concerné par la suppression de son emploi et sera accompagné par le service pour trouver un nouveau poste.

Le directeur a précisé que les SIE ont été épargnés par les suppressions d'emplois pour compenser le transfert de plusieurs emplois vers le centre de contact des professionnels de Cahors en septembre 2022 ! Il estime avoir réussi à négocier le transfert de seulement la moitié des emplois liés à la charge de travail transmise (accueil téléphonique et traitement des e-contacts). Un point d'étape sera réalisé au mois d'avril 2022 pour apprécier l'évolution du ratio charges/emplois des SIE du département et vérifier si le taux de renvois des dossiers traités par les centres de contact vers les SIE reste stabilisé à 5 % comme observé actuellement (taux calculé pour les départements dont le transfert des missions a déjà été effectué).

Les élu·es de Solidaires FiP 35 ayant fait état des disparités observées entre les SIE du département, le directeur a indiqué qu'il serait particulièrement attentif à la situation des emplois sur le SIE de Saint-Malo (résorption des vacances d'emplois et pas de nouvelles suppressions d'emplois).

Le PCRFP sera renforcé par trois postes A. Le directeur estime que le service est sous-dimensionné et souhaite accroître les moyens humains pour le contrôle des patrimoines. Ce service devrait dans les prochaines années continuer à bénéficier de nouveaux emplois.

Le mouvement d'affectation spécifique à la création du SAPF de Redon et son articulation avec la fusion des Services de Publicité foncière du département qui aura lieu début avril 2022 sera évoqué lors d'un prochain CTL. Ce qu'il faut retenir dans l'immédiat, c'est que les agent·es du SPF de Redon ont la priorité pour l'affectation sur les emplois transférés au SAPF même si le périmètre de la restructuration doit être apprécié au niveau du service fusionné.

## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A LA DRFIP 35 EN 2022

<b>Services supra-départementaux</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>Vacances d'emplois</b>
SLR		- 1		9
CER		- 1		2
CEA			- 1	1
PNAA		- 1	- 1	6 en B
<b>Services départementaux</b>				
Direction			- 1	1
EDR	- 1	- 1		2 A - 1 B
SPF Rennes 1			- 1	2
PCE		- 1		2
SDIF Rennes			- 1	
PTGC Rennes			- 1	1
SIP St-Malo			- 1	1
SIP Montfort		- 1		3 B transférés du SIP Rennes-Ouest sont vacants
SIP Fougères		- 1		1
PRS		- 1		1
Trésorerie St-Malo municipale		- 1	- 1	1 en C
Trésorerie hospitalière Rennes		- 1		3
SGC Montfort		- 1		
SGC Redon			- 1	
SGC Vitré		- 1		

### ***TRANSFERT DE LA TAXE D'URBANISME DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (MTE) vers la DGFIP***

La liquidation des taxes d'urbanisme sera gérée par la DGFIP à compter de 2022. Pour le département d'Ille-et-Vilaine, 4 emplois seront transférés du MTE à la DGFIP en 2022 et 2023 et 2 autres emplois en septembre 2024. Les agents du MTE pourront candidater à partir du mois de février 2022. Ils intégreront le SDIF et participeront à la mise en place des formations des agents de la DGFIP et à terme ils auront vocation à effectuer les mêmes tâches que les agents des SDIF. Si les agents n'acceptent pas de rejoindre la DGFIP, les emplois seront versés au LPF de 2023.

### ***TRANSFERT DES TAXES DOUANIÈRES VERS LA DGFIP***

Des transferts d'emplois de la direction des douanes vers la DGFIP sont prévus dès 2022. Les taxes seront auto-liquidées, le travail concernera essentiellement le contrôle. Les emplois transférés devraient intégrer les SIE. Pour l'Ille-et-Vilaine, la direction n'a pas encore connaissance du nombre d'emplois transférés. Deux cadres supérieurs seraient intéressés, c'est l'administration centrale qui gère leur dossier.